

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### **I. Le cadre général du compte administratif**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Espondeilhan ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 13 mars 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

### **II. Éléments de contexte et priorités du budget**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif de la commune d'Espondeilhan a été voté par le Conseil Municipal le 18 avril 2018.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - Le maintien de la masse salariale ;
  - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
  - Une mobilisation des subventions autant que possible.
- Des recettes de gestion marquées par :
  - Une baisse des dotations de l'Etat ;
  - Le maintien des taux de fiscalité communale.
- Un programme d'investissement équilibré par les reports des années précédentes et le recours aux subventions qui a permis de réaliser, entre autres, les travaux de voirie (réfection d'une partie du chemin de Thézan, création de trottoirs avenue de la Tuilerie et divers travaux), les travaux de construction du nouvel atelier municipal, les travaux d'accessibilité (mairie et école), et a permis l'achat d'un minibus pour les centres de loisirs enfants et adolescents.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Le budget 2018 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité.

### III. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

**Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 776 857,24€.**

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

**Le dépenses de fonctionnement 2018 représentent 731 839,92€.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**Pour 2018, la capacité d'autofinancement est de 45 017,32€.**

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opérations d'ordre) ont augmenté en 2018 de 2,52 % par rapport à 2017.

DEPENSES 2018		RECETTES 2018	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Charges à caractère général	188 480,27 €	Atténuations de charges	15 812,99 €
Charges de personnel, frais assimilés	362 320,42 €	Produits services, domaine, ventes div	17 654,00 €
Autres charges de gestion courante	110 548,33 €	Impôts et taxes	511 966,99 €
Charges financières	37 294,72 €	Dotations et participations	189 081,56 €
Charges exceptionnelles	1 538,75 €	Autres produits de gestion courante	6 200,00 €
		Produits financiers	1 727,49 €
		Produits exceptionnels	14 607,25 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>700 182,49 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>757 050,28 €</b>
Opérations d'ordre et amortissement	31 657,43 €	Opérations d'ordre	19 806,96 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>31 657,43 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>19 806,96 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>731 839,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>776 857,24 €</b>

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

- Les produits services, domaine, ventes diverses (17 654,00 €)
- Les impôts locaux et les taxes (511 966,99 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (189 081,56 €)

#### c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2018 :

- Taxe d'habitation : 18,30 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,46 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 54,12%

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le produit de la fiscalité locale en 2018 s'élève à 398 152,00 €.

d) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante ces dernières années.

**IV. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2018

- Travaux de voirie
- Construction du nouvel atelier municipal
- Travaux d'accessibilité

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

DEPENSES 2018		RECETTES 2018	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Dépenses d'équipement	323 786,96 €	Subventions d'investissement	119 243,32 €
Emprunts et dettes assimilées	47 110,37 €	Emprunts et dettes assimilées	256 000,00 €
		Immobilisations corporelles	485,33 €
		Dotations, fonds divers et réserves	25 414,32 €
		Excédents de fonctionnement caapitalisés	83 198,73 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>370 897,33 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>484 341,70 €</b>
Opérations d'ordre	19 806,96 €	Opérations d'ordre	31 657,43 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>19 806,96 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>31 657,43 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>390 704,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>515 999,13 €</b>
<b>Résultat : 125 294,84 €</b>			

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 390 704,29 €.

Les recettes d'investissement 2018 représentent 515 999,13 €.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 148 306,63 € de travaux sont reportés de 2018 sur 2019.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2019, sans attendre le vote du budget primitif 2019.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 148 674,50 €. Elles correspondent aux subventions restant à percevoir et aux emprunts à réaliser.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 47 110,37 €.

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2018					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	-117 190,73 €		125 294,84 €		8 104,11 €
FONCTIONNEMENT	141 407,31 €	83 198,73 €	45 017,32 €		103 225,90 €
TOTAL	24 216,58 €	83 198,73 €	170 312,16 €		111 330,01 €

Fait à Espondeilhan, le 14 mars 2019

Le Maire, Alain ROMERO

